



# Rythmes scolaires

## Rassemblement le 12 février 14 h devant la préfecture

- **Suspension de la réforme**
- **Abrogation du décret sur les rythmes scolaires**
- **Ouverture de discussions pour une autre réforme**

Les 14 novembre et 5 décembre 2013, à l'appel du SNUipp-FSU 13, de la FNEC-FP-FO 13, de la CGT Educ'action 13 et de SUD Éducation 13, les professeurs des écoles des Bouches du Rhône étaient majoritairement en grève sur ces mots d'ordre, comme dans de nombreux départements.

- ▶ Parce que la réforme des rythmes scolaires prétend s'attaquer à la fatigue des enfants mais ne répond en rien à ce qui fatigue réellement les élèves, comme les classes surchargées, le manque de remplaçants...
- ▶ Parce que les enseignants refusent la dégradation de leurs conditions de travail et de celles des élèves qui découleraient de sa mise en place, dégradation dont les élèves les plus en difficulté seraient les premières victimes.
- ▶ Parce qu'en l'absence de garanties de financement par les communes du temps périscolaire, elle renforcera les inégalités territoriales et provoquera une rupture de l'égalité de l'offre éducative sur le territoire national.

Pour toute réponse, Vincent Peillon persiste, maintient son décret, prévoit d'une part d'annualiser les obligations de service des enseignants du primaire assurant des fonctions de remplacement ou exerçant sur des postes fractionnés et, d'autre part, d'élargir l'abaissement des taux d'encadrement des activités extra scolaires. Il refuse d'ouvrir les indispensables discussions nécessaires à l'élaboration d'une réforme des rythmes qui serait véritablement profitable aux élèves, qui garantirait l'égalité territoriale du service public d'éducation et qui respecterait les conditions de travail des enseignants.

Les premières propositions des communes (53 sur 119) remises aux organisations syndicales pour préparer le CDEN, confirment toutes ces craintes :

- Une multitude d'horaires différents, dans le département, dans une circonscription et même dans une commune :
  - un horaire d'entrée à 8h15, 8h30, 8h45 ou 9h qui peut varier en fonction des jours de la semaine.
  - un horaire de sortie à 14h30, 15h, 15h30, 15h45, 16h, 16h30 ou 16h45 en fonction des écoles ou des jours de la semaine.
  - une plage horaire qui peut se réduire à 1h30, 1h15 ou même 1h pour l'après-midi !
- Avec toutes les conséquences sur les conditions de prise en charge des élèves après la sortie, l'organisation des remplacements ou des compléments de service des collègues à temps partiel.

Les organisations syndicales SNUipp-FSU 13, FNEC FP-FO 13, CGT Educ'action 13, SUD Education 13 portent le mandat de la profession de **suspension immédiate de la réforme des rythmes scolaires, d'abrogation du décret Peillon** et revendiquent qu'il soit procédé à une véritable remise à plat qui doit commencer par **l'ouverture de négociations sur la base des revendications des personnels, des besoins des élèves et de l'expertise des enseignants.**

**Pour appuyer ces revendications,  
les organisations syndicales signataires appellent les collègues à venir manifester  
devant la préfecture au moment du Comité Départemental de l'Éducation Nationale,  
le mercredi 12 février 2014 à 14 heures**